



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202301**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2023 À 18:31, À LA SALLE DU CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF, ET EN DIRECT PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
Mme Geneviève La Roche	Vice-présidente
Mme Vicky Martineau	Secrétaire
M. Philippe Angers-Trottier	Administrateur
Mme Joanie Bellerose	Administratrice
M. Guillaume Bernard	Administrateur
Mme Catherine Boileau	Administratrice
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Laure Letarte-Lavoie	Administratrice

Étaient aussi présents :

M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Administration et ressources humaines
M. Stéphan Veilleux	Directeur général adjoint - Opérations et développement
Mme Claudy Champoux	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Philippe Lussier	Directeur ingénierie et projets

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

RÉSOLUTION NUMÉRO 000-23

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2022.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2022 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-23

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en retirant le sujet suivant :

- Dépôt du compte rendu du comité de pilotage du CMDS du 6 juillet 2022

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en ajoutant le sujet suivant :

- Autorisation de signature - Modification cadastrale de la propriété au numéro de lot 6 559 396 située sur la rue du Cégep

- ADOPTÉ -

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

Mme France Croteau, Coordonnatrice du Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM)

Mme Croteau dépose des documents et résume verbalement le contenu au conseil d'administration.

5. **MODIFICATIONS AU PLAN DE TRANSPORT**

RÉSOLUTION NUMÉRO 002-23

ATTENDU QU'il y a lieu d'améliorer l'offre de service sur l'ensemble du réseau pour les périodes de semaine régulière et semaine été et fêtes;

ATTENDU QUE la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) exige que les décisions concernant le service soient publiées dans un journal diffusé dans le territoire de la Société au moins quinze (15) jours avant son entrée en vigueur;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que les modifications suivantes soient et sont adoptées :

- Ajout de service
 - ∴ Ligne 3 : Carrefour de l'Estrie <> 13e avenue – 24-Juin, augmentation de la fréquence :
 - En semaine été et fêtes entre 9 h et 15 h 30
 - ∴ Ligne 4 : Carrefour de l'Estrie <> Galvin / Allard et ligne 17 : Station du Cégep <> Place Dussault, augmentation de la fréquence entre le Carrefour de l'Estrie et la Station du Cégep :
 - En semaine régulière entre 7 h et 9 h et entre 15 h 30 et 22 h
 - En semaine été et fêtes entre 7 h et 17 h 30
 - ∴ Ligne 7 : André / Hallée <> CHUS – Fleurimont, augmentation de la fréquence entre la Station du Cégep et le CHUS – Fleurimont :
 - En semaine régulière entre 17 h 30 et 22 h
 - En semaine été et fêtes entre 9 h et 15 h 30 et entre 17 h 30 et 22 h
 - ∴ Ligne 19 : Station du Cégep <> Lisieux – Lachine, augmentation de la fréquence :
 - En semaine régulière entre 9 h et 12 h

- ∴ Ligne 22 : Place Fleurimont / Galvin <> CHUS – Fleurimont et ligne 23 : Place Fleurimont <> Virginie-Laflamme / Parrot :
- Ajout de service en transport à la demande en semaine régulière et été et fêtes entre 9 h et 15 h 30 (pas de service actuellement)
- ∴ PROJET PILOTE : Ligne 51 : Station du Cégep <> Kruger :
- En semaine régulière et été et fêtes, fin du service vers 0 h 45 à la Station du Cégep (fin à 23 h à Kruger actuellement)

- Modification des horaires

Que les horaires sur les lignes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 36, 50, 51, 52, 55, 57, 401, 405, 411, 448, 449, 453, 454, 601, 602, 603, 604, 770, 774, 780, 903, 904, 907, 908, 912, 913, 917, 918, 919 soient modifiés, au courant du mois de juin 2023, au Guide du réseau et sur le site Internet de la STS (www.sts.qc.ca).

Que le tout entre en vigueur le 26 juin 2023, conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), et soit et est conservé aux archives sous le numéro A06-14.

- ADOPTÉ -

6. **RÉINVESTISSEMENT DE L'AFFECTATION DES SURPLUS DU PLAN DE TRANSPORT ET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE DE L'ANNÉE 2021**

RÉSOLUTION NUMÉRO 003-23

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au service de transport adapté de la Société de transport de Sherbrooke (STS) au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'obligation, selon l'article 4.3.7 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports, d'établir un plan de réinvestissement lorsque des surplus sont accumulés;

CONSIDÉRANT les projets prévus au plan de réinvestissement de l'annexe du Plan de transport et de développement des services pour le transport adapté de la STS de l'année 2021, adopté au conseil d'administration le 19 janvier 2022, et réalisés au cours de l'année 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le total des projets et dépenses réels effectués en 2022, décrit à la présente analyse des coûts, soit et est approuvé afin d'utiliser l'excédent affecté pour réinvestissement au service de transport adapté de la Société de transport de Sherbrooke (STS) tel que présenté à l'annexe du Plan de transport et de développement des services pour le transport adapté de la STS de l'année 2021.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A22-02.

- ADOPTÉ -

7. **RÉVISION DU PLAN D'EFFECTIFS**

RÉSOLUTION NUMÉRO 004-23

CONSIDÉRANT les objectifs de performance et les besoins opérationnels de la Société de transport de Sherbrooke (STS);

CONSIDÉRANT les objectifs de mobilisation, de développement du personnel de la STS et de rétention de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec la volonté de la STS de constamment évoluer et améliorer son offre de service en lien avec le plan stratégique, il y a lieu d'ajuster la structure organisationnelle et de mettre à jour le Manuel des conditions de travail des directeurs et des directrices de la STS et la Classification et description sommaire des tâches des postes des professionnels et des directeurs de la STS;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait donné son accord, suite à une présentation au comité administratif et par la suite en atelier de travail en décembre 2022, pour la création et la permanence des postes identifiés au plan d'effectifs;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil adopte le plan d'effectifs révisé en modifiant les éléments constituant suivants :

- Structure organisationnelle (organigramme);
- Manuel des conditions de travail des directeurs et des directrices de la STS;
- Classification et description sommaire des tâches des postes des professionnels et des directeurs de la STS.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A23-01.

- ADOPTÉ -

8. **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CMDS DU 6 JUILLET 2022**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

9. **ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2032 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 005-23

CONSIDÉRANT que le plan stratégique de la Société de transport de Sherbrooke (STS) a pris fin en 2022;

CONSIDÉRANT QU'une Société doit produire un plan stratégique, prévoyant une perspective de développement du transport en commun, incluant les services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite, sur une période de 10 ans, selon l'article 130 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

CONSIDÉRANT QUE la STS souhaite être accompagnée par des services professionnels possédant les connaissances et compétences nécessaires afin de l'épauler dans la réalisation de son plan stratégique 2023-2032;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une dépense justifiée et autorisée par le directeur général, en conformité avec l'article 6.02, du règlement R-050 de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 3.6, du règlement R-003 sur la délégation de pouvoirs, il est justifié de soumettre cette dépense au conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le contrat pour services professionnels pour l'élaboration du plan stratégique 2023-2032 de la Société de transport de Sherbrooke (STS) soit et est attribué à Conselio au montant de 40 000 \$ toutes taxes exclues.

Que le directeur général soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la STS, tout document pour donner effet aux présentes.

- ADOPTÉ -

10. **DEMANDE DE PRIX - SERVICES PROFESSIONNELS EN STI POUR OUTILS NUMÉRIQUES DE PLANIFICATION DES DÉPLACEMENTS**

RÉSOLUTION NUMÉRO 006-23

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de l'application mobile et du calculateur d'itinéraire vient à échéance sous peu;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir de l'information de qualité à sa clientèle afin que celle-ci soit en mesure de planifier ses déplacements;

CONSIDÉRANT QUE la STS louera temporairement une application mobile comprenant un calculateur d'itinéraire, en attendant le développement de son application mobile et son calculateur d'itinéraire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix permet à la STS d'aller chercher les services professionnels possédant les connaissances et compétences nécessaires afin de l'accompagner dans le développement de son application mobile et son calculateur d'itinéraire;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 6.02, du règlement R-050 de gestion contractuelle en matière d'octroi de contrat et d'acquisition de biens et services, il est justifié de procéder à une demande de prix;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec l'article 3.13, du règlement R-003 sur la délégation de pouvoirs, il est justifié de soumettre cette dépense au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé des offres, soit :

- Cima + S.E.N.C. au montant de 87 051,02 \$ toutes taxes incluses
- WSP inc. au montant de 79 648,93 \$ toutes taxes incluses

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le contrat pour les services professionnels en STI pour outils numériques de planification des déplacements, soit et est attribué au soumissionnaire ayant déposé le prix le plus bas, soit à WSP inc. au montant total de soixante-dix-neuf mille six cent quarante-huit et quatre-vingt-treize (79 648,93 \$), toutes taxes incluses.

Que la note de service de la chef de l'approvisionnement soit et est conservée aux archives sous le numéro A23-02.

- ADOPTÉ -

11. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

Aucun bordereau de la correspondance déposé sur le bureau.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1. AUTORISATION DE SIGNATURE - MODIFICATION CADASTRALE DE LA PROPRIÉTÉ AU NUMÉRO DE LOT 6 559 396 SITUÉE SUR LA RUE DU CÉGEP**RÉSOLUTION NUMÉRO 007-23**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réaménagement pour la station du Cégep, la Société de transport de Sherbrooke a fait l'acquisition, en 2022, d'un terrain appartenant à la Ville de Sherbrooke, et approuvé par le conseil d'administration lors de l'assemblée ordinaire du 26 avril 2022 par la résolution 059-22;

CONSIDÉRANT la modification cadastrale fusionnant deux lots en un, soit le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (6 559 396) tel que présenté dans le plan cadastral annexé à la présente;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le directeur général soit et est désigné et dûment autorisé pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke à effectuer les démarches nécessaires aux fins de toute modification cadastrale de la propriété au numéro de lot SIX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (6 559 396) du Cadastre du Québec, dans la circonscription de Sherbrooke, située sur la rue du Cégep, tel que présenté dans le plan cadastral annexé à la présente, et de remplir, transmettre et signer tous les documents relatifs à ladite modification cadastrale.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A23-03.

- ADOPTÉ -

13. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**M. Philippe Angers-Trottier**

M. Angers-Trottier souhaite bonne année et bonne continuité à toutes et tous ainsi que bon succès dans la réalisation des projets 2023 de la Société de transport de Sherbrooke (STS).

Mme Dany Grondin

Mme Grondin se réjouit de la bonne nouvelle annoncée par Mme Sonia Duplessis, Chef planification et développement réseau de la STS, pour les usagers, lors de sa présentation à la présente assemblée concernant les modifications au plan de transport prenant effet à compter de l'été 2023. Mme Grondin rappelle entre autres l'ajout des heures sur le réseau.

Elle termine sur une note philosophique liée à la journée du 25 janvier sur la Saint-Paul : « À la conversion de Saint-Paul, l'hiver se rompt le cou, ou pour quatorze se le renoue ».

M. Guillaume Bernard

M. Bernard mentionne que la nouvelle année est synonyme de nouvelles résolutions telles que la réduction d'empreinte carbone et l'utilisation du transport actif. Il rappelle que la STS est présente pour les usagers et citoyens à cet égard.

M. Bernard termine en souhaitant une belle année 2023 à toutes et tous.

Mme Joanie Bellerose

Mme Bellerose revient sur les sujets abordés lors de la présente assemblée, comme l'augmentation du budget et les ajouts de service, et croit que ce sera une belle année pour la STS avec les multiples développements à venir et le projet structurant.

Elle souhaite que les belles réalisations se poursuivent et que l'année 2023 soit fructueuse, sous la saveur de l'audace.

En terminant, Mme Bellerose revient sur le message de M. Bernard et espère à son tour que les usagers seront toujours de plus en plus nombreux.

Mme Catherine Boileau

Mme Boileau souhaite bonne année à tous les employées et employés de la STS, ainsi qu'à l'administration, aux membres du conseil d'administration, aux usagers et aux citoyennes et citoyens présents aux assemblées.

Elle rappelle que l'année 2023 a déjà apporté de belles nouvelles, entre autres pour Brompton, avec un nouvel autobus et l'ajout des heures sur le réseau à partir du 26 juin.

Aussi, Mme Boileau mentionne que l'effort consenti dans le budget de la Ville de Sherbrooke pour augmenter celui de la Société de transport de Sherbrooke vient confirmer l'importance pour les élus du service offert par la STS.

En terminant, Mme Beaulieu mentionne qu'elle a hâte de continuer à travailler sur d'autres projets pour augmenter davantage le service de la STS.

Mme Laure Letarte-Lavoie

Mme Letarte-Lavoie souhaite bonne année à tous ceux qui travaillent fort pour améliorer le transport en commun et la mobilité durable.

Elle rappelle aux usagers de remplacer l'application Vermeille par l'application Transit sur leur appareil électronique, à compter du 1er février 2023, pour la planification de leurs déplacements. Elle précise que la nouvelle application ne change en rien l'utilisation de la carte Vermeilleuse.

Mme Letarte-Lavoie souhaite aussi à la STS et au conseil d'administration la réalisation de beaux projets en 2023 tels qu'un réseau structurant améliorant la Ville de Sherbrooke et la mobilité.

Mme Geneviève La Roche

Mme La Roche revient sur les hausses de tarifs abordées par Mme France Croteau, Coordinatrice du Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM), à la période de questions de la présente assemblée.

Elle lui mentionne, au nom de l'équipe et en son nom personnel, qu'ils aimeraient voir les tarifs diminués si c'était possible, mais cela n'a pas été des décisions faciles pour la STS. À cet effet, Mme La Roche précise que ces dernières appartiennent aussi à la Ville de Sherbrooke.

La contribution de la Ville de Sherbrooke a augmenté de 30 %, ce qui n'a pas fait l'unanimité auprès du conseil municipal. Cela dit, les membres du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke ont maintenu leur position, car ils veulent continuer d'augmenter le service et non être obligé de le diminuer afin de maintenir les coûts.

Mme La Roche mentionne que c'est pour cela qu'il y a beaucoup de représentations à faire, car une ville comme Sherbrooke ne peut supporter 100 % du développement d'une Société de transport comme nous le voudrions, et si nous voulons un jour que le transport en commun soit utilisé à sa juste valeur, que des autos soient retirées du parc automobile et que le transport à la demande soit efficace sur tout le territoire, il va falloir des investissements supplémentaires. Et cela ne peut être absorbé uniquement par les usagers ou la Ville de Sherbrooke.

Pour Mme La Roche, la gratuité serait l'objectif ultime - c'est à ce moment que le transport en commun serait en mesure de passer véritablement à une autre étape. Par contre, elle spécifie que ce n'était pas le choix auquel ils faisaient face pour l'année 2023.

M. Marc Denault

M. Denault mentionne, en complément du message de Mme La Roche sur les enjeux financiers, que la STS a été des plus conservatrice et rappelle le risque lié au budget présenté.

Il cite entre autres le dossier sur le carburant où un déficit est déjà annoncé ainsi que celui sur le taux d'achalandage qui est basé sur l'achalandage significatif - tout près de 20 % d'augmentation, tout près de 2 millions de nouveaux revenus que la STS réussira à amasser au cours de l'année 2023 afin d'équilibrer le budget. M. Denault signale que tout a été envisagé pour réduire l'augmentation pour les usagers.

Il mentionne également que lors de l'atelier de travail sur le budget de la STS, certaines personnes ont envisagés voire questionnés l'idée qu'il n'y ait pas d'augmentation, mais la seule alternative à cela était de réduire le service. Et par augmentation, cela signifie augmentation des coûts et de la contribution de la Ville de Sherbrooke.

M. Denault dresse ensuite le bilan de la première année du nouveau conseil d'administration. Il mentionne que ce dernier a défendu de manière exemplaire les intérêts des gens, des usagers et des futurs usagers du transport en commun. Il prend ensuite un moment pour reconnaître leur implication, et remercie également l'administration de la STS pour son accueil, sa réceptivité. Il ajoute que le conseil a apprécié leur aide et leur contribution durant les différents défis de l'année 2022 comme celui du budget et de certains dossiers relatifs aux ressources humaines.

M. Denault renchérit en mentionnant que l'année 2023 s'annonce être une année remplie de bonnes nouvelles avec comme début la présentation, à la Commission de l'environnement et de la mobilité, du projet structurant dont un règlement d'emprunt de tout près de 35 millions pour la première phase a été discuté hier, le 24 janvier 2023, au conseil municipal. Ce sont ainsi des gestes tangibles, souligne-t-il.

Puis, en tant que président de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), M. Denault indique que la Société de transport de Sherbrooke fait des jaloux ailleurs que Sherbrooke.

M. Denault offre, ensuite, au nom de l'organisation et de celui du conseil d'administration, ses sympathies à M. Pierre Tremblay, ancien vice-président de la STS, dont le père est décédé durant la période des fêtes 2022.

En terminant, M. Denault présente ses remerciements et rappelle la date de la prochaine assemblée, soit le 15 février à 18 h 30, et espère que toutes et tous soient prudents sur les routes avec l'averse de neige annoncée au cours de la soirée et de la nuit.

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Que la présente assemblée soit et est levée à 19h06.

SHERBROOKE, le 25 janvier 2023

Le Président,

Marc Denault

La secrétaire,

Vicky Martineau